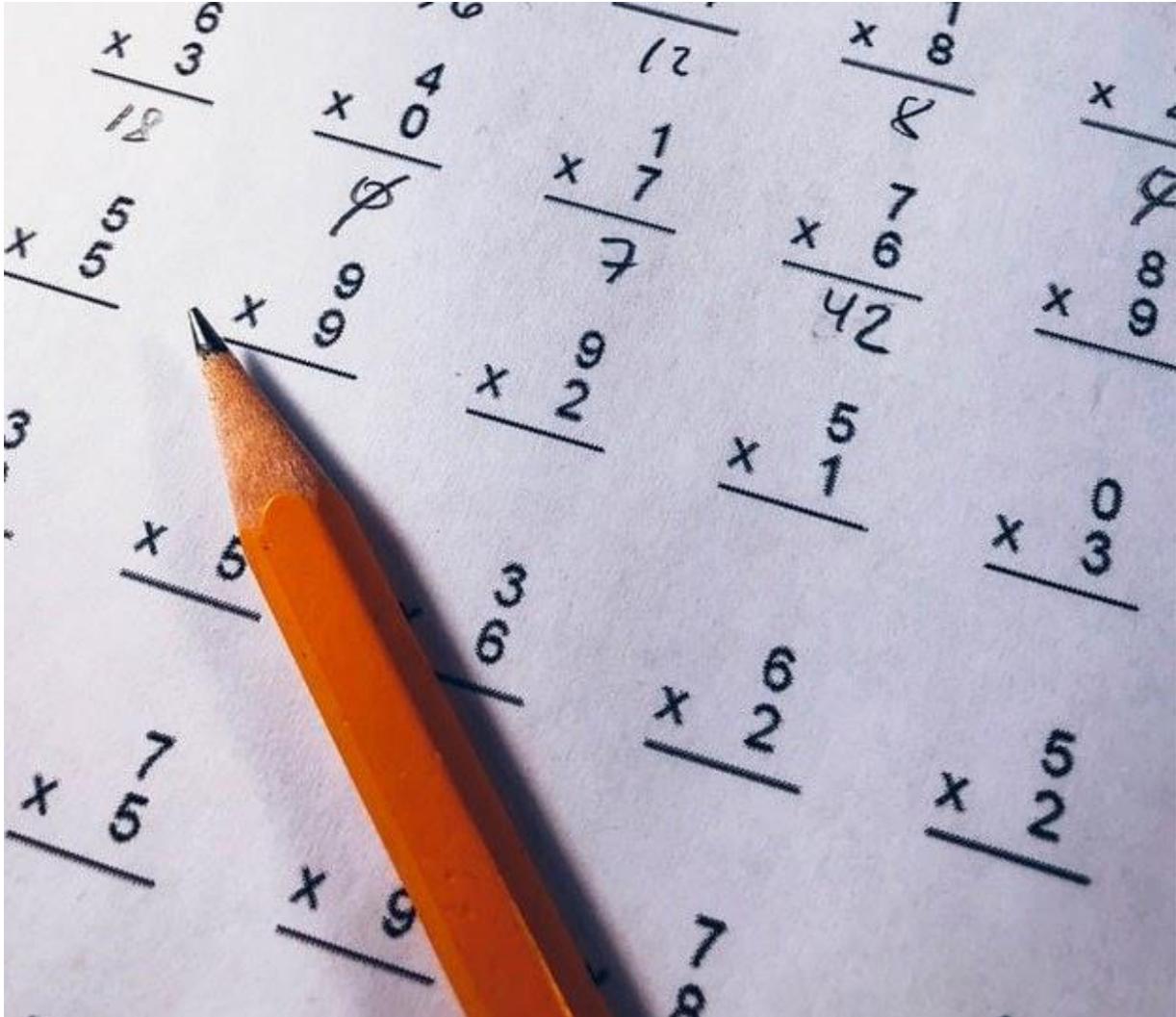


Règlement des examens (stagiaires)



Contenu du document

- Définition de l'évaluation
- Inscription et convocation aux examens
- Personnes en situation de handicap
- Déroulement des épreuves
- Absences et maladies
- Evaluation des épreuves
- Communication des résultats
- En cas d'échec

Définition de l'évaluation

L'évaluation se déroule en deux temps

- La préparation d'un dossier composé de cas pratiques à préparer avant l'oral (**1 cas pratique par bloc de compétences**). Pour le titre complet, le dossier comprendra 4 cas pratiques (4 mises en situation professionnelle).
- Un oral avec un jury (15 mn par bloc de compétences, soit 1 heure pour le passage du titre complet).
- Les blocs de compétences sont indépendants et peuvent être réalisés à différents moments.

Partie 1, dossier : Réalisation de cas pratiques correspondant à des mises en situation professionnelle

Les sujets des cas pratiques seront disponibles sur la plateforme de l'établissement deux semaines avant l'oral (accès sécurisé).

- **Cas pratique 1 (mise en situation professionnelle), bloc 1** : Mise en place d'une collecte de données.
Les candidats devront réaliser une mise en situation au cours de laquelle ils devront effectuer des recherches à partir de questions proposées, et automatiser la récupération des données depuis une base de données. L'objectif de ce cas pratique est d'évaluer les compétences du bloc 1 du titre : "Collecte des données : exploration et requêtage des différents types de bases de données, et récupération des données".
- **Cas pratique 2 (mise en situation professionnelle)** : Structuration d'outils / programmes de traitement de données selon des objectifs.
Les candidats devront, à partir d'objectifs définis de traitement de données, structurer des outils et utiliser des algorithmes afin de manipuler des tableaux de données, et automatiser le nettoyage notamment des valeurs manquantes et aberrantes.
L'objectif de cette mise en situation professionnelle est d'évaluer les compétences du bloc 2 du titre : "Automatisation du traitement des données : nettoyage, complétion, correction, uniformisation".
- **Cas pratique 3 (mise en situation professionnelle)** : Modélisation de données structurées et détermination de prévisions.
Les candidats présenteront une proposition de modélisation de données structurées permettant de décrire les données de manière simple, d'en tirer des tendances, de prévoir des valeurs futures, et d'en interpréter les résultats. L'objectif de ce cas pratique est d'évaluer le bloc 3 du titre : "Modélisation des données structurées : identification des corrélations existantes et utilisation du Machine Learning pour établir des prévisions".

- **Cas pratique 4 (mise en situation professionnelle)** : Présentation d'un tableau de bord réalisé à partir des besoins d'un client.
Les candidats présenteront un tableau de bord réalisé à partir d'un cahier des charges détaillant, à partir de bases de données existantes, des objectifs et des attentes en termes de présentations graphiques et visuelles d'informations et de données croisées. L'objectif de ce cas pratique est d'évaluer le bloc 4 du titre : "Visualisation des données : valorisation et interprétation des données pertinentes et mise en forme dans un tableau de bord".

Partie 2 : Oral

- Pour chaque cas pratique (correspondant à un bloc de compétences), le candidat présentera le travail réalisé devant un jury (5mn de présentation par cas pratique). Le jury posera des questions à la suite de la présentation (5 à 10mn par cas pratique).
- L'objectif de cet oral est de vérifier la capacité du candidat à exercer le métier de data analyst et ses compétences face à une mise en situation professionnelle.
- Pour les candidats se présentant au passage du titre complet, la durée de l'oral sera de 1h (15mn par cas pratique).
- **Chaque épreuve est indépendante.**

Inscription et convocation aux examens

Tout candidat ayant suivi la formation de data analyst à la Wild Code School est susceptible de se présenter à l'examen.

Le candidat pourra s'inscrire à l'examen directement à la suite de sa formation ou après un stage ou une expérience professionnelle.

L'inscription au passage du titre se fait via la plateforme de la Wild Code School au minimum un mois avant le début des épreuves.

Lors de son inscription, le candidat devra :

- Vérifier que son identité est conforme à sa pièce d'identité
- Valider sa présence à l'oral. Un créneau lui sera proposé

Le candidat recevra une confirmation par mail de son inscription. Ce mail comprendra :

- Les informations de connexion à la plateforme pour la réalisation des cas pratiques (mises en situation professionnelle). Ces cas pratiques seront disponibles deux semaines avant l'oral
- Une convocation à l'épreuve orale (comprenant horaires, durée, lieu si physique, informations techniques pour un oral en visio conférence)
- Le règlement de l'examen

Déroulement des épreuves

Préparation du dossier (4 cas pratiques correspondant à des mises en situation professionnelle)

Pour la réalisation de ces 4 dossiers, le candidat devra :

- Être équipé d'un ordinateur et d'une connexion Internet. Aucun logiciel n'est exigé. Le candidat sera en revanche amené à créer un compte utilisateur sur un outil/logiciel en ligne.
- Le candidat pourra accéder à toute la documentation qu'il souhaite pour l'aider à réaliser ses cas pratiques (supports de cours, ressources sur Internet).
- Le candidat disposera de deux semaines pour réaliser le ou les cas pratiques (1 mise en situation par bloc de compétence).
- Le candidat utilisera la plateforme pour accéder aux sujets des cas pratiques ainsi que pour rendre son travail (accès sécurisé).

Organisation des épreuves orales

Pour l'épreuve orale en présentiel, le candidat devra se présenter à l'examen avec une pièce d'identité.

Dans le cas d'une session d'examen organisée à distance, la réalisation de l'oral aura lieu en visioconférence et il sera également demandé au candidat de présenter sa pièce d'identité.

Dans ce cas, le candidat devra :

- Être équipé d'un ordinateur et d'une connexion Internet. L'ordinateur doit être équipé d'une caméra et d'un micro.
- Il sera demandé au candidat d'activer la caméra pendant tout le déroulé de l'oral
- Pour des raisons de délibération du jury, l'oral pourra, dans certains cas, être enregistré. Dans ce cas, le candidat sera averti.

Dans tous les cas (examen sur site ou examen en ligne) :

- Le candidat ne sera pas autorisé à entrer en contact avec d'autres candidats ou personnes externes pouvant l'aider pendant l'épreuve orale.

Personnes en situation de handicap

Les personnes en situation de handicap devront le signaler au moment de leur inscription. Si le handicap est reconnu après cette date, il est possible de déposer une demande d'aménagement des examens.

En fonction du type de handicap, les épreuves peuvent être aménagées.

Les aménagements possibles sont notamment les suivants (liste non exhaustive) :

- Temps supplémentaire accordé pour la réalisation du dossier
- Aménagement des conditions de déroulement des épreuves (conditions matérielles, aides techniques ou humaines)
- Étalement du passage des épreuves sur plusieurs sessions
- Dispenses d'épreuves
- Adaptation d'épreuves
- Prise en compte d'acquis obtenus par la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Absences et maladie

Annulation

En cas de souhait d'annulation par un candidat ayant financé son inscription au passage du titre, les frais d'inscription ne pourront être remboursés au-delà du délai légal de rétractation de 14 jours.

Absence et retards

En cas de retard ou d'incapacité à se présenter aux épreuves à cause d'une maladie, d'un décès d'un proche (conjoint, parents, enfants), d'une hospitalisation ou d'un cas de force majeure (tel qu'il est décrit par le droit français), le candidat devra présenter les justificatifs d'absence. Le jury pourra évaluer si le motif de l'absence entre dans le cadre décrit par le règlement et autorisera ou non le candidat à se représenter à la session suivante.

Evaluation des épreuves

Le jury est composé d'un président de jury (externe à la Wild Code School) ainsi que de quatre professionnels du secteur en activité et externes à la Wild Code School.

Les critères de l'évaluation de chaque mise en situation professionnelle ainsi que ceux de l'oral sont décrits dans le référentiel de l'évaluation. Avant le début de l'épreuve orale, le jury pourra accéder aux dossiers des candidats et en prendre connaissance. Après l'épreuve orale, le jury délibèrera sur les candidats et communiquera les résultats à l'organisateur de l'examen.

La procédure d'évaluation est décrite dans le document « Processus de mise en place de la procédure de contrôle »

Communication des résultats

- La délibération du jury aura lieu dès la fin des oraux. Le jury se prononcera sur chaque candidat aux vues des éléments : qualité du dossier et oraux.
- Les résultats seront communiqués individuellement aux candidats par mail au plus tard 7 jours après la délibération du jury.

En cas d'échec

Si le candidat échoue sur un bloc ou l'ensemble des blocs, il est autorisé à se représenter lors d'une prochaine session (dans la limite des dates disponibles). En revanche, le candidat ne pourra pas se présenter plus de 3 fois à l'examen.

Fraudes, réclamations et voies de recours

- En cas de suspicion de fraude, l'organisateur de l'examen en informera le président du jury et rédigera un rapport de fraude.
- Si une fraude est avérée, le candidat sera automatiquement ajourné. Il sera informé de son échec à l'examen et recevra le rapport de fraude. Le candidat ne pourra pas se représenter à l'examen pendant un an.

Contestations

En cas de réclamation, le candidat devra soumettre sa demande par mail au président du jury dans un délai d'une semaine maximum après avoir reçu le rapport de fraude. Le président du jury jugera de la légitimité de la demande. Si la contestation est légitime, le président se réunira avec le jury dans un délai d'un mois et prendra la décision finale. Dans certains cas, un entretien avec le candidat pourra être organisé.